

AFFAIRE N° 25. - Voeu pour la reconnaissance du titre de  
COMBATTANT aux militaires ayant participé aux opérations d'AFRIQUE  
du NORD.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Actuellement les militaires ayant participé à la guerre d'Algérie et aux opérations en Tunisie et au Maroc ne sont pas considérés comme des anciens combattants. Or, 28 000 d'entre eux ont été tués, 250 000 ont été blessés et 54 000 sont encore pensionnés. Seules des mesures fragmentaires ont été prises en faveur de ces militaires alors que l'attribution de la carte du Combattant, outre sa valeur morale, apporterait des avantages matériels (retraite, accès aux centres de rééducation professionnelles, aux maisons de repos, de l'Office des Anciens Combattants, bourses d'études, prêts à la construction, etc ..)

Je vous propose de faire vôtre le voeu du Comité de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie pour la reconnaissance de la qualité de Combattant aux militaires ayant servi en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Il s'agit simplement d'émettre un voeu. Les Anciens Combattants ont demandé à toutes les Communes de France et de Navarre d'appuyer leur demande.

Adopté à l'unanimité.

\*